

**FAITS
DIVERS**

Alertez-nous : 069/889631

7 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Wallonie picarde depuis le début de l'année.

lavenir.net

La carte sur www.lavenir.net/point noirs

EN BREF

TOURNAI

Effraction mais pas de vol

Lundi, entre 8 et 20 heures, rue du Viaduc, les auteurs ont fracturé la porte d'entrée d'un appartement. Aucune trace de fouille n'a été constatée par la police.

Vol à l'étalage chez Colruyt

Mercredi après-midi, au Colruyt du quai des Salines, deux mineurs ont été interceptés par le service de gardiennage interne. Il s'agit d'un vol à l'étalage.

HERSEAUX

Vol sur chantier

Entre mardi, 20 heures, et mercredi, 6 heures, le ou les auteurs pénètrent dans un immeuble à appartements en chantier à la chaussée de Luvinge sans commettre la moindre effraction. À l'intérieur, dans le garage du rez-de-chaussée où les matériaux sont entreposés, il manque du matériel sanitaire et électroménager.

PÉRUWELZ

Razzia chez Colruyt, Lidl et Aldi

Mercredi midi, au Colruyt de la rue Neuve chaussée, un vol a été commis pour une valeur d'une centaine d'euros. En enquêtant, la police a constaté la présence d'une grande quantité de denrées diverses dans le véhicule des suspects. Ceux-ci avouent alors avoir également volé chez Lidl et Aldi.

MOUSCRON

Yves Dekegeleer à la tête de la CCI Wapi

Ce jeudi en fin d'après-midi, nous apprenions que c'était le Mouscronnois Yves Dekegeleer qui prenait la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde au terme d'un conseil d'administration.

Il y avait deux candidats pour ce poste. L'autre était Thierry Delvigne. ■ **T.T**

MOUSCRON

Cinq et sept ans de prison pour deux membres d'El Diablo

Le ministère public a requis, jeudi, des peines de cinq et sept ans de prison contre un sergent d'armes et le président du club de motards « El Diablo » de Mouscron. Les deux hommes sont sous mandat d'arrêt depuis le début du mois de mars. Des peines d'un an, 15 mois et 18 mois de prison ont été requises contre huit autres membres du club. Pour le

ministère public, ce club est une association de malfaiteurs qui est active dans le trafic de drogues, d'armes et dans la violence.

Les avocats de la défense ont regretté la comparution rapide des prévenus, renvoyés lundi par la chambre du conseil devant le tribunal correctionnel. Le tribunal justifie cette comparution rapide en raison de

deux personnes détenues et de la proximité avec le début des vacances judiciaires. Ainsi, un avocat a plaidé la nullité des poursuites lancées contre son client.

Sur le fond, les avocats ont contesté l'association de malfaiteurs retenue par le ministère public comme circonstance aggravante sur plusieurs préventions : importation, détention et

vente de produits stupéfiants, trafic d'armes et plusieurs faits de violence commis à Mouscron.

Au début du mois de mars, la police avait perquisitionné le local du club et les domiciles des prévenus. Les policiers avaient notamment retrouvé des armes, dont une arme de guerre. Le jugement sera prononcé le 28 juin, à 14 heures. ■

TOURNAI

Encore quatre dealers arrêtés en ville

Un couple de Tournaisiens et deux Français ont été placés jeudi sous mandat d'arrêt à Tournai pour trafic de stupéfiants. Les quatre dealers comparaitront mardi prochain devant la chambre du conseil de Tournai.

Dans la continuité d'une vaste enquête visant à démanteler divers réseaux de trafiquants de stupéfiants, les agents du SER (service d'enquêtes et de recherches) de la zone de police du Tournaisis ont opéré mercredi en fin de matinée une opération dans une habitation de Tournai.

Lors de cette perquisition, quatre personnes ont été interpellées et trois toxicomanes ont été entendus, puis relâchés après audition.

Dans l'appartement, les forces de l'ordre ont mis la main sur 170 grammes d'hé-



Chaque semaine amène son lot d'arrestations. C'est la continuité d'une vaste enquête visant à démanteler des trafics de drogues telles que l'héroïne.

roïne, 42 grammes de cocaïne, une somme d'argent, des GSM et balances de précision.

Les quatre personnes privées de liberté ont été entendues mercredi et jeudi par la juge d'instruction de Tournai Mme Hanton. Les quatre dealers ont été placés sous

mandat d'arrêt pour infraction à la loi sur les stupéfiants avec la circonstance aggravante que les faits ont été commis en association.

Il s'agit de deux habitants de Tourcoing (F), âgés de 21 ans, et d'un couple de Tournaisiens. Ces derniers, âgés de 29 et 30 ans, mettaient

leur logement à disposition des trafiquants français afin d'assouvir leur propre consommation. « On entre à présent dans un schéma déjà bien connu des enquêteurs dans la région de Tournai. La drogue vient de France, puis est écoulée dans la région tournaisienne via un logement où les toxicomanes viennent s'approvisionner », indiquait jeudi Frédéric Bariseau, premier substitut du procureur du roi de Tournai-Mons.

Il y a quelques semaines, dans le même contexte, quatre individus, dont un mineur d'âge, avaient déjà été placés sous mandat d'arrêt à Tournai. Dans le présent dossier, les quatre inculpés comparaitront mardi prochain devant la chambre du conseil de Tournai qui devra infirmer ou confirmer pour un mois leur mandat d'arrêt. ■

LEUZE-EN-HAINAUT

Violent incendie dans une habitation

C'est probablement un séchoir qui serait à l'origine d'un incendie ayant provoqué des dégâts de fumée dans le logement.

Un incendie s'est déclaré jeudi en début d'après-midi dans une habitation du centre-ville à Leuze-en-Hainaut. Trois corps de pompiers sont intervenus. On ne déplore aucune victime. Le logement est inhabitable.



Les stigmates sont peu visibles mais les dégâts sont importants.

C'est vers 13 heures que les services de secours de Wallonie Picarde ont été alertés jeudi qu'un incendie s'était déclaré dans une maison implantée au n°45 de la rue du Bois, au centre de Leuze.

Venant des casernes de Leuze, de Basècles et de Péruwelz, deux camions-échelles, plusieurs autopompes et camions-citernes ont été dépêchés sur les lieux.

En tout, pas moins d'une quinzaine de pompiers sont intervenus. À 13 h 30, les pompiers étaient maîtres de la situation.

« Le feu a pris dans une an-

nexe de la maison qui est située à l'arrière du bâtiment.

L'incendie est accidentel.

Un chauffe-eau, une machine à laver et un sèche-linge sont susceptibles d'avoir provoqué cet incendie. On pense qu'il s'agit du séchoir.

Les dégâts dus aux fumées sont importants et cette maison est à présent inhabitable », explique le capitaine Éric Stasik.

Au moment de l'incendie, la maison était inoccupée. On ignore actuellement si ce bâtiment était occupé par une personne seule ou encore un couple, avec ou sans enfant. ■